

DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT DE
VILLEFRANCHE

CANTON DE THIZY

COMMUNE DE COURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

STATIONNEMENT - REGLEMENTATION TEMPORAIRE POUR TRAVAUX

43 RUE DE THEL

N° 2026/125

Le Maire de la Commune de COURS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le code de la Route article R.411-21-1,

VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

VU la demande de l'entreprise BEZACIER,

Considérant que, pour permettre l'exécution de travaux de toiture, 43 rue de Thel, réalisés par l'entreprise BEZACIER de COURS (69), il y a lieu de réglementer le stationnement afin de prévenir tout risque d'accident, de faciliter la bonne exécution des travaux,

A R R E T E :

ARTICLE 1°/- Du **Mardi 07 Avril 2026 au Mardi 14 Avril 2026**, pour des travaux de toiture, réalisés par l'entreprise BEZACIER de COURS (69), le stationnement sera réglementé de la façon suivante devant le 43 rue de Thel :

- **Stationnement réservé sur une longueur de 20 mètres linéaire pour les véhicules du chantier**

ARTICLE 2 - La signalisation du chantier sera assurée, conformément aux prescriptions sur la signalisation routière, par l'entreprise BEZACIER, chargée des travaux.

ARTICLE 3 - Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Policier Municipal et l'entreprise BEZACIER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché par les soins de la Commune de COURS.

Fait à COURS, le trente mars deux mil vingt-six.

Le Maire de la commune de Cours,
Patrice VERCHERE



A large, handwritten signature in black ink, which appears to be "Patrice Verchère", is written over the printed name of the Mayor.